

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –
Commune de MEHUN-SUR-YEVRE

DECISION

Nature : 7.1.8 Tarifs

Objet : Tarifs de location du Centre socio-culturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°105/2020 en date du 22 septembre 2020 (*alinéa 2*) déléguant au Maire la compétence de fixation des tarifs dans la limite d'une hausse annuelle de 20% ;

Vu la délibération 083/2024 du 25 juin 2024 modifiant la gratuité accordée aux associations ainsi que les conditions de réduction en cas de location sur plusieurs journées ;

Vu la décision n° 101-2024 du 3 juillet 2024 ayant pour objet « Tarifs de location du Centre socio-culturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix » ;

Considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs pour la location du Centre socio-culturel André Malraux et de l'Espace Maurice Genevoix à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Considérant que la hausse de ces nouveaux tarifs n'excède pas le plafond de 20 % fixé dans la délibération 105/2020 du 22 septembre 2020 ;

Considérant une erreur matérielle dans la grille tarifaire de location du Centre Socio-culturel André Malraux de la décision n° 101-2024 du 3 juillet 2024 susvisée ;

DECIDE

Article 1 : D'abroger la décision n° 101-2024 du 3 juillet 2024 susvisée.

Article 2 : De réviser les tarifs de location du Centre Socio-culturel André Malraux comme ceci :

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2024 :	Associations Mehunoises	Particuliers Mehunois	Hors commune ou utilisation commerciale
GRANDE SALLE			
Frais fixes - demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	26,46 €	30,37 €	34,72 €
Frais fixes - journée (fluides, frais fonctionnement)	52,92 €	60,73 €	69,43 €
Location - demi-journée	110,25 €	185,54 €	381,99 €
Location - journée	242,55 €	359,84 €	740,88 €
Chauffage (hiver) - demi-journée	19,85 €	23,63 €	24,32 €
Chauffage (hiver) - journée	39,69 €	47,25 €	48,64 €

Sono	0,00 €	28,14 €	28,98 €
Spot	0,00 €	50,61 €	52,08 €
SALLE CLUB			
Frais fixes - demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	9,93 €	13,48 €	17,39 €
Frais fixes - journée (fluides, frais fonctionnement)	19,85 €	26,96 €	34,78 €
Location - demi-journée	93,71 €	123,69 €	254,73 €
Location - journée	159,86 €	281,19 €	578,87 €
Chauffage (hiver) - demi-journée	13,23 €	16,89 €	17,39 €
Chauffage (hiver) - journée	26,46 €	33,77 €	34,78 €
CUISINE			
Location - demi-journée	33,08 €	39,38 €	46,31 €
Location - journée	66,15 €	73,08 €	81,06 €
TOTALITE			
Frais fixes - demi-journée (fluides, frais fonctionnement)	33,08 €	37,11 €	41,71 €
Frais fixes - journée (fluides, frais fonctionnement)	66,15 €	74,21 €	83,41 €
Location - demi-journée	154,35 €	247,38 €	509,36 €
Location - journée	319,73 €	500,43 €	1 030,26 €
Chauffage (hiver) - demi-journée	26,46 €	31,69 €	32,64 €
Chauffage (hiver) - journée	52,92 €	63,38 €	65,27 €
Sono	0,00 €	28,14 €	28,98 €
Spot	0,00 €	50,61 €	52,08 €

Conformément à la délibération 083/2024 du 25 juin 2024, les règles de gratuité et de réductions sont les suivantes :

- La gratuité est accordée à concurrence d'une journée non fractionnable, par an, à toute association mehunoise sous réserve qu'elle réunisse les critères d'obtention d'une subvention municipale (association déclarée, détentrice d'un numéro INSEE et représentant un intérêt local apprécié par l'examen des statuts, du compte rendu financier et du compte rendu d'activité) quel que soit le type de manifestation.
- Les conditions de réduction sont les suivantes :
 - En cas d'utilisation sur plusieurs journées consécutives, les tarifs sont réduits de 25% à partir de la 2^e journée pleine, hors frais fixes et de chauffage ;
 - Le tarif semaine (du lundi au vendredi) est réduit de 30% sauf les jours fériés, hors frais fixes et de chauffage ;
 - Les frais fixes et de chauffage sont réduits de moitié pour une utilisation à la demi-journée.

Les montants des cautions ne sont pas réévalués et s'établissent comme ceci :

Montant des cautions	
Salle Club Malraux	500,00 €
Grande salle Malraux	500,00 €
Ensemble des locaux Malraux	500,00 €
Caution ménage	250,00 €

Article 3 : De réviser les tarifs de location de l'Espace Maurice Genevoix comme ceci :

Objet	2024 Tarifs grande salle du rez- de-chaussée	2024 Tarifs salles de l'étage
Location - demi-journée		
Associations Mehunoises	0,00 €	0,00 €
Particuliers Mehunois	84,00 €	42,00 €
Hors commune et utilisation commerciale	168,00 €	84,00 €
Location - journée		
Associations Mehunoises	0,00 €	0,00 €
Particuliers Mehunois	136,50 €	68,25 €
Hors commune et utilisation commerciale	273,00 €	136,50 €
Chauffage (hiver) - demi-journée		
Associations Mehunoises	6,30 €	3,15 €
Particuliers Mehunois	12,60 €	6,30 €
Hors commune et utilisation commerciale	18,90 €	9,45 €
Chauffage (hiver) - journée		
Associations Mehunoises	12,60 €	6,30 €
Particuliers Mehunois	25,20 €	12,60 €
Hors commune et utilisation commerciale	31,50 €	15,75 €
Sono		
Associations Mehunoises	0,00 €	/
Particuliers Mehunois	5,25 €	/
Hors commune et utilisation commerciale	10,50 €	/
Frais fixes dus pour toute réservation		
Associations Mehunoises	12,60 €	12,60 €
Particuliers Mehunois	25,20 €	25,20 €
Hors commune et utilisation commerciale	31,50 €	31,50 €

Les montants des cautions ne sont pas réévalués et s'établissent comme ceci :

Montant des cautions	
Salles 1 ^{er} étage Maurice Genevoix	250,00 €
Salle rez-de-chaussée Maurice Genevoix	250,00 €
Caution ménage	125,00 €

Article 4 : De signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Article 5 : Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et le resteront tant qu'ils ne feront pas l'objet d'une modification.

Article 6 : Les tarifs fixés antérieurement sont abrogés.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Fait à Mehun-sur-Yèvre,
Le 30 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Louis SALAK



Acte publié sur le site internet de la Commune le 01/08/2024